

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 15 avril 2022
L'an deux mille vingt-deux
Et le quinze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 08/04/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°14-2022

Attribution de subventions- Exercice 2022

Monsieur le Maire présente au conseil les demandes de subventions parvenues en mairie et présente les justificatifs produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous pour l'exercice 2022:

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) "les Chevaliers de la Gaule" 12400 VERSOLS ET LAPEYRE	1080 € (mille quatre-vingt euros)
ECRIN DU DOURDOU, section " Rougier en couleurs 12400 MONTLAUR	200 € (deux cent euros)
COMITE DES FETES DE MONTLAUR "Escano Barbeous" 12400 MONTLAUR	600 € (six cent euros)
DANSONS DANS LE ROUGIER 12400 MONTLAUR	500 € (cinq cent euros)
SAUVEGARDE ET RESTAURATION DE L'ELGISE DE BRIOLS Briols 12400 MONTLAUR	500 € (cinq cent euros)

- **DIT** que les crédits seront ouverts au compte 6574 du budget primitif principal de la commune 2022

Vote : Exprimés : 13 Pour : 13 Contre : 0 Absentions : 0

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 20 AVR. 2022
Et de la publication par affichage le 20 AVR. 2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE